

AVIS DE RECLAMATION DE BOURSE D'EXTERNAT

Les étudiants n'ayant pas obtenu leur bourse d'externat au titre de l'année universitaire 2020-2021 sont tenus de :

- Déposer contre récépissé auprès du Service des Affaires Estudiantines les documents suivants :
 - ✓ copie certifiée de l'attestation de scolarité;
 - ✓ copie certifiée de la CIN;
 - ✓ attestation RIB .
- Remplir le formulaire ([Cliquez ici](#)).

N.B : le dernier délai de la réception des réclamations est **le mercredi 29 Septembre 2021**
à 15H.

Casablanca le 22/09/2021

